



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020

-:-

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le dix-huit juin, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY, Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, M. Daniel AUBERT, Mme Catherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, M. Pascal PROVENT, Mme Patricia FIFI, M. Dominique SERVANTON, M. Fatah BENDALI, Mme Sophie HELIE, Mme Annick TCHIENDA, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Alexandra CHAUVAUX, M. Christophe SKAF, Mme Monique CRUSSY, M. Igor BRAS GUERREIRO, Mme Flora LARUELLE M. Michel LARJAUD, Mme Catherine SEBBAGH, M. Sébastien PENNAMEN, Mme Milène COITOUX, M. Sophian MOUALHI, Mme Marine BARDELAY, M. Arnaud WUST, Mme Valérie LUQUET, M. Olivier LAFAYE, Mme Nawel HAMLAOUI

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marine RENAVAND, représentée par Mme Karen CHAFFIN
M. Roland JANIN, représenté par Mme Milène COITOUX
M. Vinh NGUYEN QUANG, représenté par M. Olivier LAFAYE

SECRETAIRE : M. Christophe SKAF

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

41 rue Jean Jaurès, 94246 L'Haÿ-les-Roses Cedex – Tél. 01 46 15 33 33 – Fax 01 46 15 33 00 – www.lhaylesroses.fr

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h38.

Sur les décisions prises suite à la délégation du Conseil municipal au Maire et en réponse à une question de Mme Valérie LUQUET, M. le Maire indique que le montant du marché de rénovation pour un court de tennis extérieur, estimé initialement à 35 902, 08 € TTC, a été augmenté par avenant de 4 200 € pour permettre la rénovation partielle de la chape en béton servant de socle à la surface de jeu, partiellement endommagée.

1 – COMPTE DE GESTION 2019

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Résultat des votes :

POUR :30

ABSTENTION : 9 (opposition)

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

La présidence de séance est confiée à Monsieur Fernand BERSON – sortie de Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

M. Sophian MOUALHI

Le compte administratif est le reflet de la gestion communale et de l'exécution des orientations traduites dans votre budget. Mon groupe ne partage pas les orientations qui ont été prises dans le budget et en toute cohérence, ne partage pas non plus leur exécution. Nous voterons donc contre ce compte administratif. Avant d'illustrer plus en détails son propos, Monsieur MOALHI en profite pour saluer le travail des services notamment la rédaction de la note de synthèse permettant d'avoir une présentation simplifiée du compte administratif. Il regrette toutefois que les éléments de langage et de communication, qui émaillent ce document, et dont il se doute qu'ils ne sont pas l'œuvre des services, soient malheureusement de nature à altérer la perception que pourraient en avoir les L'Haÿssiens amenés à le lire.

Concernant un sujet plus important, l'honnêteté intellectuelle dont la majorité devrait faire preuve, aurait dû l'inviter à dire que si les taux d'imposition n'ont pas augmenté, les L'Haÿssiennes et les L'Haÿssiens ont bien payé plus d'impôts notamment parce qu'elle a diminué l'abattement à la base dont ils bénéficiaient, le ramenant de 15 à 3 % avec pour conséquence immédiate une augmentation d'impôts. Pour ceux qui ne le croiraient pas, il indique que cette délibération a été votée en Conseil Municipal le 28 septembre 2017 par la majorité municipale « Plus Belle L'Haÿ ». Le compte-rendu de ce Conseil est encore disponible sur le site internet de la Ville.

De façon très factuelle, en s'appuyant sur les ratios présentés en introduction du compte administratif, son groupe observe que le produit des impositions directes par habitant n'a eu de cesse de croître passant de 842 € par habitant en 2016 à 923 € en 2018 pour atteindre 940 €.

De la même façon, les contributions directes ont augmenté de façon significative avec une variation à la hausse de 12,7 % entre 2017 et 2019 soit plus de 3 millions d'euros supplémentaires supportés par les L'Haÿssiens. Ce sont encore autant de charges qui vont grever le pouvoir d'achat des L'Haÿssiennes et des L'Haÿssiens, particulièrement en ces temps difficiles. Encore une fois, l'application des politiques de la majorité est à deux vitesses, avec un écart entre celle sur laquelle cette majorité communique et celle que vivent réellement les habitants de L'Haÿ-les-Roses.

La politique mise en œuvre est en décalage avec celle que son groupe aurait menée et malheureusement, même si la majorité prétend ne pas fonctionner de façon dogmatique, M. MOUALHI est obligé de constater quelques dogmes propres à la droite républicaine qui, parfois, n'arrive pas à prendre le pli de l'ouverture. A titre d'exemple, depuis 2015 (il indique qu'il faut noter que bien qu'il parte de l'année 2015, c'est-à-dire à partir du premier budget que la majorité a construit et donc de son premier vrai compte administratif), on a vu le budget pour la fonction sécurité et salubrité augmenter de 55 % alors que, dans le même temps, les budgets des fonctions enseignement et culture diminuaient respectivement de 3,70 % et 4,91 %. Autres chiffres symboliques, surtout quand il se réfère au document présenté, il est à noter que la Ville bâtit toujours des records sur le taux de non-réalisation des dépenses d'investissement. Malgré une amélioration cette année, les dépenses réelles d'investissement n'ont été réalisées qu'à hauteur de 55%, ce qui reste un taux faible.

Par ailleurs, M. MOUALHI dit avoir des interrogations sur certains montants qui ont éveillé son attention et celle de son groupe, notamment plus d'un million et cent mille euros de crédits inscrits pour des études dont ils ne connaissent absolument rien. Il souhaiterait à ce propos en savoir davantage. De la même façon, son groupe qui a pu observer une augmentation de 22% des frais divers entre 2018 et 2019, aimerait bien savoir ce qui est caché derrière cette augmentation. Cela représente une somme de plus de 240 000 euros de frais divers sur l'année 2019. M. MOUALHI sollicite des explications à ce propos.

Par ailleurs il dit avoir une question supplémentaire en lien avec la réponse apportée concernant la ligne des indemnités du personnel titulaire : il s'interroge sur les causes ayant conduit à une sur-réalisation du budget. Il entend qu'il y ait des écarts par rapport à un budget, en jugeant que cela est tout à fait normal et plutôt sain mais dans cette proportion, cela concerne plus de 200 000 €. Il souhaite ainsi en connaître la justification.

M. Fernand BERSON

M. BERSON remercie M. MOUALHI.

Il indique que les synthèses présentées sont très détaillées, attestant ainsi de la volonté constante de transparence de la municipalité depuis 2014 vis-à-vis tant de la population que de l'opposition, ce qui était loin d'être le cas antérieurement.

M. BERSON rappelle que chacun peut avoir une lecture différente des chiffres présentés à l'occasion du compte administratif et qu'il n'apparaît donc pas nécessaire de reprendre point par point chacun des éléments.

Concernant les impôts de 2017, il rappelle que les taux sont restés inchangés depuis 2014 et que la réforme de la Taxe d'Habitation entrainera à terme une exonération de contribution pour l'ensemble des L'Haÿssiens.

Il rappelle que l'évolution des produits de la fiscalité est principalement de la revalorisation annuelle des valeurs locatives votée par le parlement sur proposition du Gouvernement.

A propos de la sécurité et de la salubrité qui seraient des sujets récurrents que l'opposition affectionne, il est à noter que la hausse mentionnée se rapporte essentiellement à l'augmentation de la contribution obligatoire des communes au financement des services départementaux d'incendie et de secours tel que le précise les documents.

Quant au niveau de l'endettement de la ville, il est indéniable qu'il décroît régulièrement, l'encours de la dette étant passé de 43 803 851 euros au premier janvier 2014 à 41 006 605 euros au 31 décembre 2019.

Sur le taux d'exécution des crédits d'investissement, les écarts entre les prévisions et les réalisations concernent principalement les provisions inscrites pour les travaux relatifs à la construction d'équipements scolaires et sportifs sur le secteur Paul Hochart non réalisés à ce jour.

M. Sophian MOUALHI

Certes, le compte administratif se rapporte à l'année 2019 mais son analyse ne peut être dissociée de celle de ceux se rapportant aux années précédentes.

Mme SOURD d'ailleurs pour la citer disait que ce compte se lit à la lumière d'un mandat de plusieurs années.

Cette analyse m'a conduit à constater des augmentations réelles d'impôts avec une hausse qui se stabilise à hauteur de 3 % entre 2018 et 2019, un taux plus faible que la hausse de 9 % intervenue entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, M. MOUALHI demande à connaître la composition de la ligne des frais divers.

M. Fernand BERSON

M. BERSON lui répond que ces informations lui seront communiquées par les services administratifs.

En ce qui concerne les charges de personnel, M. BERSON rappelle que leur taux d'exécution est de 99, 41 % pour un crédit total inscrit de 19 938 087, 57 €, soit un disponible en fin d'année de 117 118 €. Il n'existe donc aucun dépassement en matière de frais de personnel.

L'écart du réalisé par nature pour le 64111 s'explique par le départ d'agents de la collectivité (mutation, retraite) en cours d'année remplacés par des agents soit titulaires soit contractuels, des recrutements tardifs ou non effectués ou encore un congé parental pris par des agents titulaires.

La nature 64118 – Autres indemnités titulaires pour un montant de 2 097 883 € dont le budget a été sur-exécuté à hauteur de 241 17€ démontre à contrario que ce poste est maîtrisé au regard du réalisé 2018 dont le montant s'élevait à 2 078 520 €. Ce chapitre intègre également les indemnités des élections.

M. Olivier LAFAYE

M. LAFAYE souhaite souligner que s'il est bien de faire des économies, encore faut-il les faire à bon escient en épargnant les services publics qui soutiennent les populations fragiles.

Il regrette que les familles aient été sacrifiées puisque les économies portent sur les prestations auxquelles elles ont d'habitude droit. Il estime que la majorité a tapé très fort sur ces prestations.

Monsieur LAFAYE se dit par ailleurs préoccupé par la situation des artisans locaux qui vont être lourdement impactés par la crise et qu'il conviendrait de soutenir. Il s'interroge sur ce que la ville envisage de faire pour leur venir en aide.

Enfin, il sollicite des explications sur les taux des emprunts souscrits puisqu'il a en tête des taux de l'ordre de 2,12 % alors qu'ils n'ont eu de cesse de baisser ces dernières années.

M. Fernand BERSON

Le taux de 2,12 % est un taux moyen principalement hérité des précédentes mandatures avant 2014 à qui l'on doit l'endettement de la Ville. Les emprunts souscrits ces dernières années ont des taux inférieurs à 1%.

A propos de l'artisanat et de la défense du tissu économique local, Monsieur BERSON rappelle que la ville est tenue par le respect des règles relatives à l'achat public au nombre desquelles figure le principe de la mise en concurrence des prestataires qui interdit de faire travailler de manière préférentielle les artisans locaux, ce dont l'ancienne majorité devrait se souvenir.

Monsieur BERSON note toutefois que le nombre de commerces fermés sur la ville a diminué de manière sensible.

M. Clément DECROUY en lien avec l'association des commerçants se bat d'ailleurs quotidiennement pour les soutenir.

Enfin, les prestations à l'intention des familles n'ont pas été réduites, la Ville s'efforçant au contraire de développer des partenariats avec des organismes financeurs, la Caisse d'allocations familiales en particulier, pour obtenir des subventions et soutenir ses politiques familiales notamment au travers du contrat enfance jeunesse.

M. Clément DECROUY

M. DECROUY prend la parole au nom du groupe « Plus Belle L'Haÿ » et tient à remercier M. BERSON pour les six dernières années au cours desquelles il a contribué avec beaucoup d'implication et de rigueur au redressement des comptes de la Ville. La majorité ne peut qu'être sereine sachant qu'elle aborde cette nouvelle mandature avec la même détermination.

Il tient également à remercier les services pour leur travail de synthèse qui permet une lecture aisée des comptes administratifs.

Le groupe de la majorité est fier et satisfait du travail effectué et des efforts consentis au redressement des comptes de la Ville permettant d'assurer sa solvabilité à moyen et long terme.

2,7 millions d'excédents budgétaires vont être votés. Ils ne serviront pas à équilibrer le budget, comme avant 2014, mais à financer la construction d'un nouveau centre de loisirs à l'école des Blondeaux ainsi qu'à réaménager le parc de la Bièvre et ce sans recours à l'emprunt.

Ceci n'aurait pas été possible il y a six ans, alors que le stock de dette était de 44 millions d'euros, auquel s'ajoutait une dette patrimoniale de 70 millions d'euros (écoles, gymnases, désamiantage, mise en accessibilité des bâtiments communaux, enfouissement des réseaux, réfection des voiries, requalification de la voirie du centre-ville, aménagement des espaces publics, réhabilitation du mobilier urbain et de l'éclairage public). Cette situation critique était accentuée par la baisse des dotations de l'Etat qui a lourdement pesé sur le mandat, privant la ville de toute marge de manœuvre.

Il suffit de se rendre au marché Locarno ou dans certains gymnases pour voir dans quel état ont été trouvés les équipements sans parler de la surprise de la SADEV (13 millions d'euros pour racheter des terrains sur lesquels rien n'avait été fait depuis 2007).

Pendant six ans, avec l'ensemble des agents de la Ville, il a fallu faire plus avec moins. Il remercie à cet égard tous les agents qui ont su s'impliquer et dégager les moyens nécessaires, se réorganiser et se moderniser pour permettre d'offrir toujours un service de qualité aux L'Haÿssiens.

Historiquement le recours à l'emprunt était systématique pour l'entretien.

Les difficultés ont été réelles mais cela n'a pas empêché la majorité d'avancer et de lancer des projets d'envergure : le Cœur de Ville, Locarno, le secteur de la gare, Lallier et la pointe Hochart. Tous ces grands projets vont voir le jour grâce à la bonne gestion de la précédente mandature.

Depuis deux ans, la majorité est en capacité de voter le budget en décembre sans attendre le vote de l'excédent budgétaire qui antérieurement était systématiquement nécessaire pour équilibrer les comptes. Cet excédent permet désormais de poursuivre une politique ambitieuse de rénovation des équipements pour la Ville. On ne peut que se féliciter de cet état de fait.

La majorité va aborder ce mandat avec la même volonté, le même dynamisme, la même envie de voir s'améliorer le cadre de vie des L'Haÿssiennes et des L'Haÿssiens dans la transparence et la rigueur budgétaire.

Le groupe de la majorité votera pour cette délibération et les suivantes.

La sécurité serait, selon l'opposition, une spécificité de la droite républicaine. En tout cas, il s'agit d'une faiblesse bien réelle des majorités précédentes. Les mesures mises en œuvre depuis 2014 répondent à une attente des habitants. Ils souhaitent uniquement une police municipale assumée et efficace présente tous les jours sur le terrain.

Pour répondre aux questions de M. LAFAYE sur les artisans locaux, la Ville est tenue par la réglementation sur les marchés publics. Il est certain que la Ville préférerait faire travailler les entreprises locales mais le cadre géographique n'est pas un critère de choix dans les marchés publics.

M. Sophian MOUALHI

M.MOUALHI remercie M. DECROUY pour ce moment d'autocongratulations.

Il soutient que le fait de pouvoir voter un excédent depuis 2017 est directement en lien avec la baisse de l'abattement général qui n'a pas généré une baisse des impôts mais leur augmentation. Ainsi, sont prélevés plus de 3 millions d'euros supplémentaires qui expliquent cet excédent. Il remercie ainsi les L'Haÿssiens à travers l'augmentation d'impôts de financer les excédents de la Ville. Il estime qu'il faudrait au moins avoir l'honnêteté de le dire.

Par rapport à l'endettement, il est nécessaire de regarder dans le détail car le désendettement serait dû, selon lui, aux comptes de l'année 2014 préparés par la municipalité qui a précédé cette majorité.

Une grande partie de l'effort de désendettement a commencé à partir de 2009 et non de 2014.

A partir de 2015, cela est bien moins vrai puisque la courbe a diminué bien moins rapidement.

Il faut savoir aussi être modeste.

Il faut également faire preuve d'honnêteté intellectuelle car concernant un compte administratif, la dette patrimoniale n'existe pas. Il s'agit d'une invention marketing. Il n'existe pas de ligne intitulée « dette patrimoniale ». Cela fait six ans que la majorité le répète mais pour autant, cela n'existe pas. Dans toutes les municipalités, il existe des nécessités de rénover le patrimoine, de construire de nouvelles installations.

M. Olivier LAFAYE

M. LAFAYE voudrait uniquement rappeler que la Ville est passée de 4 à 9 agences immobilières entre 2014 et 2020. Il n'est pas certain qu'il s'agisse du type de commerces que les L'Haÿssiens attendent.

La réglementation européenne est en train d'évoluer et le Gouvernement est en train de faire changer les choses pour favoriser le travail de proximité des artisans locaux et donc d'assouplir cette réglementation qui les pénalise.

M. Fernand BERSON

M. BERSON se réjouit de cette information si toutefois elle se concrétise dans les faits.

Il appartiendra dès lors aux artisans d'être concurrentiels.

Pour la dette patrimoniale, il ne souhaite pas revenir sur le débat mais entend souligner que les équipements laissés par l'ancienne majorité étaient très dégradés, les sommes réservées chaque année dans le budget pour la rénovation du patrimoine étant très nettement insuffisants avant 2014. Au-delà des chiffres, l'état des équipements a facilement pu être constatées par les habitants.

Il précise que la maquette M14 est communiquée aux élus dans les délais légaux car il s'agit d'un travail chronophage s'accompagnant de la préparation de synthèses complexes.

Mme Marine BARDELAY

Mme BARDELAY souhaite revenir sur les investissements programmés pour le parc de la Bièvre, et s'en réjouit les seuls ayant été réalisés à sa connaissance au cours des six dernières années étant du fait du Département à l'exception des travaux réalisés pour le marché de Noël se limitant à un simple bétonnage pour éviter aux gens de ne pas avoir les pieds dans le sable.

La première année, le béton a été posé autour des tentes et y est resté pendant presque un an.

Ce parc ne comporte aucun jeu, et n'est pas entretenu.

M. Clément DECROUY

Il y a effectivement 570 000 euros qui sont affectés à la rénovation du parc de la Bièvre. Cette ligne de crédits permet la réalisation d'un projet ambitieux permettant de préserver un des principaux espaces verts de la Ville.

Les études sont engagées afin de définir les caractéristiques de ce projet.

M. Arnaud WUST

M. WUST souligne les bienfaits de l'autosatisfaction et souhaite revenir sur plusieurs points.

En terme de transition écologique, les L'Haÿssiens s'étonnent que rien ne soit fait en particulier pour le vélo.

Au moulin de la Bièvre, haut lieu de la culture, il n'existe pas un seul arceau de sécurité pour attacher un vélo. Parallèlement, aucune piste cyclable digne de ce nom n'a véritablement été aménagée sur L'Haÿ-les-Roses alors que partout ailleurs, dans les villes voisines, le Vélib est présent à l'inverse de L'Haÿ-les-Roses.

Il souhaiterait connaître les raisons de cette situation.

Les investissements en terme de boisement de la Ville n'ont pas été réalisés puisque des arbres ont même été coupés, arrachés pour le futur marché.

Il souhaiterait savoir pourquoi rien n'a été fait pour replanter des arbres.

Il semblerait que 36 arbres en six ans ont été plantés. Nous vivons une canicule, les personnes âgées ont souffert de cela, il se demande donc où peuvent-elles se mettre à l'abri ? Il existe peu d'arbres sur L'Haÿ-les-Roses qui ont été plantés.

M. Fernand BERSON

M. BERSON précise que des pistes cyclables ont été aménagées sur le plateau entre l'avenue Paul Vaillant Couturier et Chevilly-Larue, tout comme dans le quartier du Petit Robinson.

Leur tracé est prévu et figurait dans notre programme. De plus, il a été annoncé lors des conseils citoyens, le lancement d'une étude relative aux mobilités actives entre le Petit Robinson, la Vallée aux Renards et les Blondeaux pour rejoindre ensuite le centre-ville.

Par ailleurs, la mise en service de la gare s'accompagnera aussi de l'aménagement d'une piste cyclable reliant le centre-ville au pôle multimodal jusqu'à la RD7.

M. BERSON tient aussi à souligner qu'il convient de privilégier en matière d'environnement une réflexion globale et non au coup par coup en se livrant au décompte journalier des arbres coupés ou plantés.

Sur ce sujet, la majorité a dit ce qu'elle allait faire et a fait ce qu'elle avait dit.

Résultat des votes :

POUR : 29

CONTRE : 9 (opposition)

1 NPPV M. Vincent JEANBRUN

3 – EXERCICE BUDGETAIRE 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Résultat des votes :

POUR :30

CONTRE :6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Janin, Mme Bardelay, M. Wust, Mme Luquet)

ABSTENTION :3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

4 – COMPTE DE GESTION 2019 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

ABSTENTION : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Janin, Mme Bardelay, M. Wust, Mme Luquet)

5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

La présidence de séance est confiée à Monsieur Fernand BERSON – sortie de Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

1 NPPV M. Vincent JEANBRUN

6 – EXERCICE BUDGETAIRE 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 : BUDGET ANNEXE RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

7 – RAPPORT D'ACTIVITES RETRAÇANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN (DSU - FSRIF) POUR L'EXERCICE 2019

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

M. Olivier LAFAYE

M. LAFAYE s'enquière du financement par la société Emerige, qui a des intérêts sur des opérations de construction sur la ville, d'une sortie au château de Versailles pour les jeunes L'Haÿssiens.

M. le Maire

La fondation Emerige soutient les sorties des enfants de L'Haÿ-les-Roses qui y prennent beaucoup de plaisir.

La loi est strictement respectée dans ce cadre.

M. Arnaud WUST

M. WUST trouve que les centres de loisirs sont relativement absents de ce rapport et s'interroge sur les modalités de prise en compte des aspects qualitatifs de ces prestations notamment par le biais de questionnaires auprès des familles au regard des projets pédagogiques du prestataire.

M. le Maire

La délibération se concentre sur les accueils du matin et du soir du point de vue de la participation solidaire de la Ville pour accueillir les enfants des familles qui peuvent de ce fait aller travailler. Il n'est pas question dans celle-ci de l'aspect qualitatif de ces accueils, la question en conséquence est hors sujet par rapport au thème traité en l'espèce.

M. le Maire précise ensuite qu'en dehors des conseils d'école, à chaque rentrée scolaire, une rencontre est proposée avec les parents d'élèves élus, les animateurs et les représentants de la Ville pour faire un point spécifique sur la question des accueils de loisirs (aspect logistique, questions de fond et de forme).

Enfin, il n'existe aucun favoritisme d'une école à l'autre, la qualité est la même sur l'ensemble des centres.

Mme Anne-Laurence DELAULE

Chaque centre de loisirs dispose d'un projet pédagogique consultable par tous les parents auprès des directeurs des centres.

Il serait intéressant de demander également aux enfants ce qu'ils en pensent comme cela a été fait lors de la mise en place des clubs d'activités sur les nouveaux rythmes scolaires.

PREND ACTE de la présentation pour l'année 2019 du rapport annuel d'activités concernant les actions menées en faveur du développement social urbain.

8 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Mme Valérie LUQUET

Si la TVA était applicable en 2018, il est étonnant de régler cette question en 2020.

M. le Maire

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une opération comptablement neutre pour la ville. En effet, celle-ci étant assujettie à la TVA, il s'agit d'un jeu d'écriture permettant d'afficher le montant de la TVA dont elle s'est acquittée lors du rachat du foncier à la SADEV suite à la dissolution de la ZAC Paul Hochart et le montant de la TVA, équivalent, qu'elle a perçu à l'occasion de la cession de ce foncier au nouvel aménageur.

Il est à noter que le montant des inscriptions figurant dans la maquette correspond au montant hors taxe des acquisitions.

M. Olivier LAFAYE

Concernant le chapitre 65, provision pour associations, impact covid -19, 10 000€, cette initiative paraît bonne, il s'agit a priori d'une provision mais à quoi cela correspond dans la réalité.

M. le Maire

Deux décisions majeures ont été prises concernant les associations :

- 10 000 € ont été ajoutés en aide exceptionnelle pour les soutenir ;
- Les subventions votées leur ont été attribuées dans leur totalité alors même que les cours et les projets n'ont pu être mis en œuvre.

Le but de ces décisions est de soutenir le milieu associatif, ce qui n'a pas forcément été mis en place dans toutes les villes.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Janin, Mme Bardelay, M. Wust, Mme Luquet)

ABSTENTION : 3 (M. Lafaye, Mme Hamlaoui, M. Nguyen Quang)

9 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 : BUDGET RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Résultat des votes :

POUR : 30

ABSTENTION : 9 (opposition)

10 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – CONSTITUTION D'UNE LISTE DE TRENTE-DEUX NOMS DE CONTRIBUABLES

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

	Contribuables	Catégorie
Titulaires	Fernand BERSON	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Françoise SOURD	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Patrick GUIOT	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Eliane GUEDJ	Taxe d'habitation
	Jean-Claude FRECHAULT	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Brigitte PATIN	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Bilal AL-ANI	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Suzanne MILHAUD	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Jean-Marc LEVENT	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Dominique SERVANTON	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Cyril MERCURY	Taxe d'habitation
	Claude GOBERT	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Luc PEYRE	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Pierre RAULT	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Jean-Claude ORLHAC	Taxe foncière et taxe d'habitation
Yannick NORCA	Taxe d'habitation	
Suppléants	Michelle CHAMP	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Sébastien ROUSSEAU	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Christine LAZGHAB	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Jean-Claude GARNIER	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Catherine SEBBAGH	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Serge CUSSOL	Taxe d'habitation
	Christophe NIZAN	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Pascal DRUON-DHEILLY	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Léa AUPY	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Jean-Pierre BRAMI	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Patricia FIFI	Taxe d'habitation
	Rossitza DIMITROVA	Taxe foncière et taxe d'habitation
	Gilbert HOFFELE	Taxe d'habitation
	Florence LABANDJI	Taxe d'habitation
	Odette VALLET	Taxe foncière et taxe d'habitation
Florence ANDROLUS	Taxe foncière et taxe d'habitation	

M. Sophian MOUALHI

M. MOUALHI déplore que les listes d'opposition n'aient pas été associées à la mise en place de cette délibération afin de pouvoir mettre en œuvre la représentativité du conseil municipal et non uniquement les personnes proches de la majorité municipale.

M. le Maire

Etant interdit de faire des listes contenant les convictions politiques des personnes, il est étonnant de vouloir deviner pour qui votent chaque personne de cette liste.

Pour autant, cette commission est gérée par les services de l'Etat, la Ville est témoin du travail très sérieux opéré.

Cette commission n'a pas d'enjeu politique, il est surtout nécessaire d'avoir des personnes disponibles et présentes.

Résultat des votes :

POUR : 30

CONTRE : 9 (opposition)

11 – DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DES CONSEILS DES ECOLES
Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix	Conseil d'Ecole
M.PENNAMEN	30	Maternelle Blondeaux
Mme COITOUX	9	
M.PIGEON-ANGELINI	30	Maternelle La Roseraie
Mme COITOUX	9	
Mme CHAUVAUX	30	Maternelle Les Garennes
Mme COITOUX	9	
Mme SOURD	30	Maternelle Jardin Parisien
Mme COITOUX	9	
Mme TCHIENDA	30	Maternelle Lallier 1
Mme COITOUX	9	
Mme TCHIENDA	30	Maternelle Lallier 2
Mme COITOUX	9	
Mme CHAFFIN	30	Maternelle Vallée aux Renards
Mme COITOUX	9	
Mme NOWAK	30	Elémentaire Centre
Mme COITOUX	9	
M.SERVANTON	30	Elémentaire Blondeaux
Mme COITOUX	9	
Mme LARUELLE	30	Elémentaire Jardin Parisien A
Mme COITOUX	9	
M.BENDALI	30	Elémentaire Jardin Parisien B
Mme COITOUX	9	
M.SKAF	30	Elémentaire Lallier A
Mme COITOUX	9	
M.SKAF	30	Elémentaire Lallier B
Mme COITOUX	9	
Mme HELIE	30	Elémentaire Vallée aux Renards
Mme COITOUX	9	

Sont désignés membres des conseils d'écoles en représentation du Conseil Municipal :

Représentant	Conseil d'Ecole
M. PENNAMEN	Maternelle Blondeaux
M. PIGEON-ANGELINI	Maternelle La Roseraie
Mme CHAUVAUX	Maternelle Les Garennes
Mme SOURD	Maternelle Jardin Parisien
Mme TCHIENDA	Maternelle Lallier 1
Mme TCHIENDA	Maternelle Lallier 2
Mme CHAFFIN	Maternelle Vallée aux Renards
Mme NOWAK	Elémentaire Centre
M. SERVANTON	Elémentaire Blondeaux
Mme LARUELLE	Elémentaire Jardin Parisien A
M. BENDALI	Elémentaire Jardin Parisien B
M. SKAF	Elémentaire Lallier A
M. SKAF	Elémentaire Lallier B
Mme HELIE	Elémentaire Vallée aux Renards

12 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE CHEVREUL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

- Mme Anne-Laurence DELAULE, 30 Voix POUR
- M. Sophian MOUALHI, 8 Voix POUR

Est désigné représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du collège Chevreul :

- Mme Anne-Laurence DELAULE

13 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE RONSARD

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

- Mme Monique CRUSSY 30 Voix POUR
- Mme Milène COITOUX 9 Voix POUR

Est désigné représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du collège Ronsard :

- Mme Monique CRUSSY

14 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUX CONSEILS DE DISCIPLINE DE RECOURS DU CENTRE DE GESTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

- M. Fernand BERSON 30 Voix POUR
- M. Arnaud WUST 9 Voix POUR

Est désigné représentant du Conseil Municipal au sein du comité syndical du SIGEIF :

- M. Fernand BERSON

15 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI « BIEVRE VAL-DE-MARNE »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

- M. Daniel PIGEON-ANGELINI 30 Voix POUR
- M. Sophian MOUALHI 9 Voix POUR

Est désigné représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de la mission locale pour l'emploi « Bièvre Val-de-Marne » :

- M. Daniel PIGEON-ANGELINI

16 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE DU BASSIN D'EMPLOI DU SUD VAL DE MARNAIS (CBE)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

Représentant titulaire :

- M. Vincent JEANBRUN 29 Voix POUR
- M. Sophian MOUALHI 9 Voix POUR

Représentant suppléant :

- M. Clément DECROUY 29 Voix POUR
- Mme Marine BARDELAY 9 Voix POUR

Sont désignés représentants du Conseil Municipal au sein du CBE :

Représentant titulaire :

- M. Vincent JEANBRUN

Représentant suppléant :

- M. Clément DECROUY

NPPV : M. Daniel PIGEON-ANGELINI

17 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) PIERRE TABANOU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

- Mme Katherine GAVRIL 30 VOIX POUR
- M. Fernand BERSON 30 VOIX POUR
- Mme Karen CHAFFIN 30 VOIX POUR
- Mme Valérie LUQUET 9 VOIX POUR
- M. Arnaud WUST 9 VOIX POUR
- Mme Milène COITOUX 9 VOIX POUR

Sont désignés représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'EHPAD Pierre Tabanou :

- Représentant du Maire, Président : Mme. Katherine GAVRIL
- M. Fernand BERSON
- Mme Karen CHAFFIN

18 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES DU VAL DE BIEVRE (CLLAJ)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

Représentant titulaire :

- Mme Myriam SEDDIKI 30 VOIX POUR
- Mme Milène COITOUX 9 VOIX POUR

Représentant suppléant :

- Mme Françoise SOURD 30 VOIX POUR
- Mme Marine BARDELAY 9 VOIX POUR

Sont désignés représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du CLLAJ :

Représentant titulaire :
- Mme Myriam SEDDIKI

Représentant suppléant :
- Mme Françoise SOURD

19 - DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE D'ADMINISTRATION DE L'AEF'94

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

- M. Pascal PROVENT 30 Voix POUR
- M. Roland JANIN 9 Voix POUR

Est désigné représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'AEF 94 :

- M. Pascal PROVENT

20 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL A LA VIE SOCIALE DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE L'ATELIER

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

- Mme Annick TCHIENDA 30 Voix POUR
- Mme Valérie LUQUET 9 Voix POUR

Est désigné représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'association « Les Amis de l'Atelier » :

- Mme Annick TCHIENDA

21 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON COMMUNE DES ADDICTIONS, DES TROUBLES MENTAUX ET DE LA SANTE 94 (MCATMS 94)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

- Mme Annick TCHIENDA 30 Voix POUR
- M. Arnaud WUST 9 Voix POUR

Est désigné représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de la MCATMS 94 :

- Mme Annick TCHIENDA

22 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ADPED 94 (IMPRO « MONIQUE GUILBOT »)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

- Mme Annick TCHIENDA 30 Voix POUR
- Mme Valérie LUQUET 9 Voix POUR

Est désigné représentant du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'association ADPED 94 :

- Mme Annick TCHIENDA

23 – DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL REPRESENTANT LES ELUS ET DU DELEGUE REPRESENTANT LES AGENTS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

Représentant des élus :

- M. Fernand BERSON 30 Voix POUR
- Mme Valérie LUQUET 9 Voix POUR

Sont désignés :

Représentant des élus :

- M. Fernand BERSON

Représentant des agents :

- Correspondant CNAS au sein de la Direction des Ressources Humaines.

24 – DESIGNATION DU CORRESPONDANT COMMUNAL DE DEFENSE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

- Mme Sophie HASQUENOPH 30 Voix POUR
- M. Arnaud WUST 9 Voix POUR

Est désigné comme correspondant communal de défense :

- Mme Sophie HASQUENOPH

25 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION VALLEE-AUX-RENARDS ANIMATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

- Mme Françoise SOURD 30 VOIX POUR
- Mme Myriam SEDDIKI 30 VOIX POUR
- M. Roland JANIN 9 VOIX POUR
- Mme Marine BARDELAY 9 VOIX POUR

Sont désignés représentants du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration de l'association AVARA :

- Mme Françoise SOURD
- Mme Myriam SEDDIKI

26 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Ont obtenu :

- Mme Françoise SOURD 30 VOIX POUR
- Mme Milène COITOUX 9 VOIX POUR

Est désigné représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Hubertine Auclert :

- Mme Françoise SOURD

27 – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Rapporteur : Madame Anne-Laurence DELAULE

Mme Valérie LUQUET

Mme LUQUET rappelle que dans la convention CAF, un bilan qualitatif devra être établi en plus du bilan quantitatif.

M. le Maire

M. le Maire indique que le bilan de l'action sera établi avec tous les éléments demandés par la CAF.

Il rappelle que sur les temps périscolaires, 6 enfants sont pris en charge, avec 153 jours pour la pause méridienne, 60 jours pour les vacances et mercredis ainsi que 41 jours pour les mercredis avec repas.

Mme Anne-Laurence DELAULE

Il est précisé que ces enfants ont un besoin particulier d'accompagnement avec un animateur dédié mais sur l'ensemble du territoire le nombre d'enfants porteur de handicap pris en charge par la commune est bien plus important.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

28 – EMPLOIS SAISONNIERS 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

29 – MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

30 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mme Valérie LUQUET

Mme LUQUET s'interroge sur le fait que les contrats proposés sont des CDD alors que la volonté est de lutter contre la précarité.

Cela signifie également qu'aucun titulaire ne veut se présenter sur ces postes.

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne

M. le Maire

M. le Maire rappelle qu'antérieurement ces agents étaient employés comme vacataires (contrat très précaire), le CDD permet de pérenniser leur emploi sur une plus grande durée. Il n'est pas possible de signer des CDI dans la fonction publique à quelques exceptions près définies par un cadre législatif.

Le CDD permet une durée maximale de trois ans renouvelable.

Pour le moment, aucun titulaire ne voulait prendre ce type de postes avec des horaires variables. Ainsi, un contrat de CDD annualisé est proposé à la place de la vacation. Ceci donne une garantie plus importante pour les agents.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

Vœux : Motion de soutien aux forces de l'ordre

Rapporteur : M. Patrick ANDROLUS**M. Olivier LAFAYE**

M. LAFAYE pense que le texte est intéressant mais le Président de la République a rendu hommage aux forces de l'ordre ainsi la première phrase du dernier paragraphe n'a pas lieu d'être selon lui.

Il indique que des budgets nationaux sont mis en œuvre pour améliorer les conditions de travail des policiers.

M. le Maire

Concernant le budget alloué aux forces de l'ordre, lors de la Présidence de la commission sécurité à la Région, nous nous sommes retrouvés à ne pas pouvoir voter des hausses de budget car l'Etat n'était pas en capacité de financer une hausse de montant équivalent. En effet, la Région pouvait financer jusqu'à 50% des investissements et il avait été décidé ainsi de doter l'enveloppe globale de plus de 20 millions d'euros. Le Préfet de Police a indiqué qu'il ne pouvait pas abonder la contribution de la région d'une dotation d'un montant équivalent.

Les budgets des commissariats sont plus que restreints.

Il est indispensable d'appeler à la revalorisation de la fonction que ce soit en terme de salaires ou de matériel.

M. Sophian MOUALHI

A titre personnel, M. MOUALHI se dit favorable à cette demande de revalorisation mais, il considère qu'une absence de prise de position claire sur les violences policières, qui bien que minoritaires sont une réalité, fait défaut.

En conséquence, il lui paraît nécessaire d'amender le texte.

M. le Maire

Il est proposé de modifier le texte en retirant la phrase : « dans un contexte de police bashing » et en modifiant la première phrase du dernier paragraphe de la manière

suivante : « C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement de valoriser la qualité du travail mené sur le terrain par nos policiers et gendarmes ».

Résultat des votes :

POUR : 33

ABSTENTION : 6 (M. Moualhi, Mme Coitoux, M. Janin, Mme Bardelay, M. Wust, Mme Luquet)

Appel à l'État pour la mise en œuvre d'un plan de sauvetage des transports publics en Ile-de-France

Rapporteur : M. Sophie HELIE

M. Olivier LAFAYE

Il est nécessaire d'aider les concitoyens mais il semble que le plan transport ne puisse être mis sur le même niveau que celui de l'aéronautique.

M. le Maire

Le Gouvernement a demandé aux transports publics (bus et train) de rester ouvert avec un maximum de mode de transport mais dans des conditions sanitaires restrictives.

Il s'agit d'un appel à la responsabilité de l'Etat qui a été demandeur et donneur de consigne. Il doit donc prendre ses responsabilités à ce sujet.

D'un point de vue écologique, il est inconcevable de soutenir l'aéronautique et pas les transports publics.

De plus, pour la Région Ile-de-France, il n'est pas possible de subir seule une perte de 2,6 milliards d'euros qui entrainerait une cessation de paiement à partir du 8 juillet 2020 avec une crise majeure pour la SNCF et la RATP.

Résultat des votes :

POUR : Unanimité

A 23H19, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Pour extrait conforme,

Vincent JEANBRUN

Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Ville de L'Haÿ-les-Roses

Département du Val-de-Marne